

Le Comité Départemental Ardennes / Meuse de la F.F.S.P.

Organise à



SEDAN

ARDENNES - FRANCE

Samedi 15 décembre 2018

Marche Populaire Internationale de Soirée



Parcours : 10 km

Membre de la FFSP n°F9994

Visa FFSP 2018-08-344-2M

Internet : <http://www.ffsp.fr> ✉ : contact@ffsp.fr

 [facebook.com/ivv.france](https://www.facebook.com/ivv.france)  twitter.com/ffsp_officiel



Partenaires de la FFSP

Agrément ministériel national
du 20 juin 2006

Reconnue de mission d'utilité publique par
arrêté N°012156 du 2 août 2001

INFORMATIONS AUX MARCHEURS

Départ et arrivée : COSEC de la Porte de Balan 08200 Sedan

Horaires : Entre 14 et 19 heures. Arrivée limitée à 21 heures. Pour les départs tardifs se munir d'une lampe de poche

Parcours : 10 km, ouvert à tous. Les enfants de moins de 10 ans doivent obligatoirement être accompagnés.

Licence de participation: Elle est délivrée au départ contre une cotisation de participation sans souvenir de 2€. Portant les timbres de contrôle, elle donne droit aux tampons IVV sur les carnets internationaux disponibles au retour. Gratuit pour les enfants-12 ans et les personnes handicapées.(Réglée par le comité départemental)

Assurance : La FFSP est garantie en responsabilité civile par GROUPAMA. L'inscription à la manifestation vaut déclaration de bonne santé.

Ravitaillement : Boissons et petites collations gratuites au poste de contrôle. Possibilité de restauration à l'arrivée.

Avis importants : Interdiction absolue de fumer en forêt. Les chiens doivent obligatoirement être tenus en laisse.

Secourisme : Assuré par nos soins.

Urgences : international 112

La marche aura lieu quelles que soient les conditions atmosphériques sauf en cas d'arrêté préfectoral ou municipal

Renseignements :

Dominique FONGARNAND
9 Chemin de Grigny
08700 Gespunsart
Tél : 06 85 17 97 64
Courriel : dfongarnand@orange.fr

SITE INTERNET : www.marches-ardennes-meuse.fr



MARCHE

La Turenne » 2018

BONNE MARCHÉ

En sortant de la salle du COSEC Porte de Balan, remonter la rue à droite, traverser la chaussée sur votre gauche pour prendre **la rue Wuidet Bizot**, aux feux traverser à droite jusqu'à **la Place Nassau**, sur cette dernière le **Collège Elisabeth de Nassau** dont la façade alterne pierres et briques dans un mélange remarquable, le fronton est orné de 3 vases.

Prendre le passage piétons pour accéder à **la rue du Ménil** en admirant à gauche **le Monument aux Morts** orné de sangliers rendant hommage aux 667 sedanais morts pendant la 1^{ère} et 2^{ème} guerre. A droite **la Maison du Gros Chien** s'élève sur deux étages avec un portail surmonté d'un fronton (ancienne manufacture de draps). Au **9, rue Berchet, « la Cour des Têtes »** se distingue par des macarons sculptés représentant **la famille Nassau**. A droite dans **la rue de Bayle, « la Manufacture Cunin Gridaine »** avec ses maisons de maîtres. De là, chemin d'accès **au Château de Sedan** « le plus grand d'Europe » sur deux niveaux, bâti sur un éperon rocheux.

A la sortie après le porche, traverser le parc à droite au pied du **Château** pour accéder derrière le lycée à **l'Avenue Aristide Briand**. Emprunter cette dernière sur 100m à droite, au rond point, traverser la route du **Boulevard Winston Churchill** jusqu'au point de vue dominant la **ville de SEDAN**. Au pied **de la tour des Fougères** l'entrée de la crypte qui abrite le **Tombeau du Maréchal Fabert** (fermé au public). De la place, récupérer **la rampe des Capucins** avec une descente raide, sur votre droite, un bâtiment de 5 étages qui abritait **une manufacture de draps fins** et en bas à gauche, **la rue Norbert**, puis remonter **la rue de la Rochefoucauld** en passant devant la **Mairie** et la **Cité Administrative**. A droite **la rue du Château**, aussitôt à droite descendre **la rue du Rivage** pour accéder à gauche à **la rue de l' horloge**, passage devant **la place Capel** vous êtes dans **le Vieux Sedan**. Prendre la rue Ste Barbe 2^{ème} à gauche en haut de cette dernière vous découvrirez **le Palais des Princes** et **le Château Fort** par **le Promenoir des Prêtres**.

A droite par **la rue Jules Rousseau** vous accédez à **la Place d'Armes** et **son marché de NOEL** dominée par **l'Eglise Saint Charles**. Longez **la Place Crussy** pour arriver au 1^{er} contrôle **dans le Hall de la salle Marcillet**. De là, vue sur **le collège Turenne** construit en 1884 dont la façade a été sculptée par le sedanais **Gustave DELOYE**.

(Suite au verso)

A droite en sortant du contrôle, franchir le passage piétons, sur votre gauche **le monument aux morts** de 1870 dont les bas reliefs évoquent les combats de Bazeilles et de Floing et faisant face à ce dernier **la Caisse d'Epargne** et **le Temple Protestant**. **rue de Metz**, à droite **rue de Strasbourg**, après le **Pôle Culturel Place Calonne**, franchir la passerelle, à gauche la **Médiathèque et l'Amphithéâtre**, dans **la rue des Anciens d'Afrique du Nord centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine de Sedan (en travaux)** **la rue du Moulin**, vous accédez à **la Place Goulden**, traversez le passage piétons, sur votre droite **le Tribunal d'Instance**. Sur **la Place Turenne**, **la Statue du Maréchal de Turenne**, l'ancien moulin à eau « **Foulon** » qui permettait de fouler les draps et fût le siège de **la « Commandantur »** pendant la 1^{ère} guerre mondiale et **l'Hôtel de Ville**.
Longer cette dernière, entre deux immeubles à droite passage pour accéder à **la rue des Caquettes**, à **la rue Rovigo**, à **l'Avenue du Général Margueritte**.

Traverser la rue pour la visite libre **de l'intérieur de la Cour du Dijonval « ancienne manufacture royale »**. De là, visite **de la Chapelle Saint Vincent de Paul de l'hôpital** (ouverte exceptionnellement), à droite traverser le parking de l'hôpital pour franchir **la passerelle Saint Vincent**. **Rue Jean Jeannon**, à gauche **la rue Colbert** siège de **l'ancienne Sous-Préfecture** avec son double perron, détruite par un incendie, vue sur **la Meuse**, à droite **la rue Renan**, **la rue Thiers**, puis à gauche **la rue Mirbritz** jusqu'au 2^{ème} contrôle au « **centre nautique de la Moskowa** ».

A la sortie du contrôle, traverser la chaussée pour emprunter **le Boulevard Fabert**, sur votre droite **la Chambre de Commerce, et la Sous-Préfecture** actuelle. A gauche, franchir le pont qui surplombe la prairie où se déroule la foire agricole, et l'écluse du canal. Devant « **Marceau Meubles** » à gauche, **la rue Jean Jaurès**, faire le tour de **l'Eglise Notre Dame Saint Léger** de style néo gothique, qui vous permet de découvrir le magnifique bâtiment du **Lycée Jean-Baptiste Clément**.

Continuer tout droit jusqu'à la **Place de la gare** et à votre gauche, **l'Avenue Philippoteaux**, après le pont, traverser l'avenue pour pouvoir profiter de ses maisons de maîtres et ses immeubles particuliers.

Après le passage devant **le Jardin Botanique** (ouvert jusqu'à 17h), **l'Avenue de Verdun**, sur votre gauche, **la Synagogue** construite en 1878 inscrite aux monuments historiques et emprunter à droite **la rue de Mulhouse**, **la rue de Bazeilles**, puis à gauche **la rue de l'ancienne Porte de Balan** jusqu'au **COSEC, lieu de départ**.